



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D_2026_045-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 22 avril 2026

mercredi 22 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 00,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 avril
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 31

Absent.s Excusé.s : 4

Pouvoir(s) : 5

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, FEUVRIER Miriam, PARRENIN Bernard, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, EL NIESS Valérie représentée par COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle représentée par CLEMENCE Eric, FEUVRIER Eric représenté par VIENNET Hervé, PONCET Edith représentée par HARRY Sandrine

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur PERSONENI Christian, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_045

OBJET :

Taux de fiscalité directe locale

Madame la Présidente soumet au vote la proposition pour l'exercice 2026 :



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D_2026_045-DE
A G E D I

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Habitation sur les résidences secondaires - THRS	6,71%	6,71%
Foncier bâti – TFB	4,46%	4,46%
Foncier non bâti – TFNB	5,85%	5,85%
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	23,28%	23,28%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition présentée ci-dessus de maintenir en 2026 les taux votés en 2025, soit :
un taux de 6,71% pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires - THRS,
un taux de 4,46% pour la Taxe sur le Foncier Bâti - TFB,
un taux de 5,85% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti - TFNB
un taux de 23,28% pour la Cotisation Foncière des Entreprises – CFE avec capitalisation de 0,09 point de taux.

Résultat du vote: Pour :31, Contre : 0, Abstention : 0

*Pour extrait conforme,
Le Présidente,
Valérie PAGNOT*

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 23/04/2026.

Délibération affichée le : 30/04/26
Transmission en Sous-Préfecture le: 30/04/26